



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
1^{er} juillet 2019
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2019
3-6 septembre 2019, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Libéria
(2020-2024)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques.....	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme.....	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Libéria (2020-2024)	12



I. Considérations générales

1. Le Libéria s'est engagé sur la voie du développement en faveur des pauvres avec son nouveau plan national de développement, le Programme pour la prospérité et le développement en faveur des pauvres (Pro-Poor Agenda for Prosperity and Development), qui a été lancé en 2018. Par ce programme, le pays réaffirme sa détermination à parvenir à la paix et à une croissance équitable, même s'il ne s'est toujours pas complètement remis d'années de conflits, de la crise de l'Ebola et du ralentissement économique qui en est résulté¹. Le Libéria fait face à de nombreux problèmes² : taux d'inflation élevé, baisse des cours mondiaux des matières premières, dette extérieure croissante et dépendance accrue vis-à-vis des importations³, toutes choses qui continuent de ralentir sa croissance économique⁴ et de réduire la marge de manœuvre budgétaire⁵ dont il dispose pour fournir des services essentiels et réaliser les objectifs de développement durable. Malgré ces graves obstacles, il a tenu des élections libres et démocratiques, mis en place avec succès des institutions nationales majeures, et franchi des étapes importantes dans la consolidation de la paix et sur le plan législatif.

2. La pauvreté et la vulnérabilité extrêmes qui règnent au Libéria découlent d'inégalités et de situations d'exclusion sociales et économiques profondément ancrées. L'indice de développement humain du Libéria⁶, en baisse, était de 0,435 en 2017, plaçant le pays au 181^e rang sur 189 pays⁷. Plus de la moitié des 4,7 millions d'habitants⁸ que compte le pays vit en dessous du seuil de pauvreté⁹ et la marginalisation demeure profondément tenace¹⁰. En 2018, 71,2 % des Libériens vivaient dans la pauvreté multidimensionnelle¹¹, 33,2 % étant très pauvres et 20,4 % risquant de retomber dans la pauvreté¹².

3. Bien qu'il ait ratifié le Protocole de Maputo relatif aux droits de la femme en Afrique, le Libéria n'a toujours pas entièrement transposé ce texte dans sa législation nationale. L'indice d'inégalité de genre, qui est de 0,610, place le Libéria au 177^e rang sur 188 pays, ce qui marque une régression par rapport aux années précédentes¹³. La participation des femmes à la vie politique et à la gestion des affaires publiques reste faible. Les femmes n'occupent que deux sièges sur 30 au Sénat et 9 sièges sur 73 à la Chambre des représentants¹⁴. On note des écarts entre les sexes en ce qui concerne le nombre moyen d'années d'éducation (3,5 contre 6,1) et les revenus (577 contre 755 dollars). S'il est vrai que les normes patriarcales qui donnent un statut inférieur aux femmes et aux filles perdurent, il n'en demeure pas moins que la

¹ Banque mondiale, FY19-FY24 Country Partnership Framework, 2018.

² Bilan commun de pays concernant le Libéria, 2018.

³ Banque mondiale, FY19-FY24 Country Partnership Framework, 2018.

⁴ Mission du Fonds monétaire international au Libéria en 2019 au titre de l'article IV : <https://www.imf.org/en/News/Articles/2019/03/08/pr1971-imf-staff-completes-2019-article-iv-mission-to-liberia>.

⁵ Perspectives économiques en Afrique (2017).

⁶ PNUD, Indices et indicateurs de développement humain, Mise à jour statistique de 2018, tableaux 1 et 2.

⁷ Rapport du PNUD sur le développement humain 2018 ; l'indice de développement humain ajusté aux inégalités a baissé de 32 % en 2017.

⁸ Division de la population, 2017.

⁹ Institut libérien de statistique et de services d'information géographique, Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages au Libéria 2016.

¹⁰ La pauvreté touche 71,6 % de la population rurale et 31,5 % de la population urbaine.

¹¹ PNUD, données sur la pauvreté multidimensionnelle pour 2018.

¹² Rapport du PNUD sur le développement humain 2018.

¹³ Ibid.

¹⁴ Commission électorale nationale du Libéria.

violence à l'égard des femmes héritée des guerres civiles est devenue chose normale¹⁵. Presque 14 %¹⁶ des personnes handicapées sont stigmatisées et n'ont pas de possibilités de se procurer un revenu. Le taux de prévalence du VIH chez les adultes, qui est de 2,1 %¹⁷ (2,4 % chez les femmes et 1,8 % chez les hommes), résulte des défaillances du système de santé et des inégalités entre les sexes.

4. La concentration du pouvoir politique et économique dans la capitale et la fourniture insuffisante de services et d'infrastructures au niveau local ont entraîné des niveaux de développement inégal dans l'ensemble du Libéria¹⁸. L'assistance apportée au départ par les partenaires en faveur de la paix, de la sécurité et dans le cadre de l'aide humanitaire n'a pas été suivie comme il le fallait d'un effort systématique de rétablissement des fonctions essentielles de l'État, ce qui a eu pour conséquence des niveaux sous-optimaux d'intégrité dans la fourniture de services publics décentralisés, en particulier aux groupes marginalisés. L'Indice de perception de la corruption de Transparency International pour le Libéria est passé de 37 en 2016 à 32 en 2018¹⁹, même si ce déclin s'est enclenché en 2012.

5. Des progrès notables ont été accomplis dans la consolidation de la paix, de la sécurité et de l'état de droit, mais des problèmes subsistent. La révision constitutionnelle entamée en 2012 n'a toujours pas été achevée. Les recommandations formulées par la Commission Vérité et réconciliation en vue de panser les blessures causées par le conflit demeurent inappliquées. L'inefficacité des procédures administratives et l'insuffisance des capacités humaines et institutionnelles²⁰ entraînent des lenteurs dans l'accès des citoyens à la justice, notamment dans les cas de violations des droits de la personne et de violence sexuelle et sexiste. La prolifération illicite des armes légères continue de poser problème.

6. Le manque de possibilités d'emploi²¹ empêche le Libéria de tirer parti de son dividende démographique²². L'emploi informel est de 67,9 %²³, les taux les plus élevés étant observés dans les régions Centre-Nord (86,3 %) et Nord-Ouest (73,6 %), où l'accès à l'éducation et aux moyens de subsistance est limité, favorisant à la fois l'exode rural et l'émigration. Les femmes représentent 55,3 % de la main-d'œuvre du secteur informel et 80 % de celle du secteur agricole²⁴. L'accès au crédit est limité et 72 %²⁵ des adultes libériens n'ont pas de compte en banque. Seuls 18 % de la population totale et 3 % de la population rurale ont accès à l'électricité. Le Libéria est 174^e sur 190 dans le classement des pays où il est le plus facile de faire des affaires²⁶.

¹⁵ Rapport sur le Programme conjoint des Nations Unies et du Gouvernement libérien sur la violence sexuelle et sexiste et les pratiques traditionnelles néfastes (non daté).

¹⁶ Gouvernement de la République du Libéria, Recensement national de la population et de l'habitat de 2008.

¹⁷ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, « Le plan de rattrapage du Liberia prend forme », 27 mars 2019.

¹⁸ Gouvernement libérien et Organisation des Nations Unies, Plan de consolidation de la paix au Libéria (2017).

¹⁹ Transparency International, Libéria, 2018.

²⁰ Plan de consolidation de la paix au Libéria, 2017.

²¹ République du Libéria, Poverty alleviation and wealth creation through small enterprise development 2011.

²² D'après le recensement national de 2008, 70 % de la population serait âgée de moins de 35 ans.

²³ Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages, 2014.

²⁴ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Série des Évaluations Genre des Pays (Libéria), 2018.

²⁵ Banque centrale du Libéria, 2013.

²⁶ Banque mondiale, FY19-FY24 Country Partnership Framework, 2018. Washington.

7. Même si plus de la moitié de la population²⁷ travaille dans le secteur agricole et que celui-ci génère près du tiers du produit intérieur brut, seules 28 % des terres arables sont cultivées. Du fait de l'insuffisance des investissements techniques et financiers²⁸, l'agriculture est essentiellement de subsistance, avec une prédominance de femmes. Les recettes provenant des exportations de cultures de rapport ont diminué en raison de la baisse des cours mondiaux. Selon des estimations récentes, le taux national de pauvreté alimentaire dépasserait les 40 %²⁹.

8. Les recettes du Libéria proviennent essentiellement des taxes sur l'extraction des ressources naturelles dans le cadre de concessions minières et d'exploitation forestière et de plantations accordées à des entreprises étrangères. Le secteur privé national est peu développé et souffre d'une faible productivité, du manque de capacités d'innovation et d'un accès limité aux circuits formels de financement. Le défi consiste à : a) mettre à profit et maximiser l'incidence des recettes tirées des concessions sur le développement ; b) mobiliser les recettes pour promouvoir l'émergence d'un secteur privé national capable de créer de l'emploi ; et c) assurer la viabilité écologique des industries extractives et forestières.

9. Les problèmes liés aux droits fonciers³⁰ continuent d'être source de conflits et d'entraver l'investissement. La majorité de la population ne dispose d'aucun droit foncier formel. Près de 40 % des terres ont été cédées dans le cadre d'opérations de concessions qui touchent principalement les femmes des communautés rurales. Les populations locales sont laissées pour compte et ne tirent pas profit de leurs ressources. Même si la loi sur les droits fonciers (Land Rights Act) de 2018 devrait régler ces problèmes, le manque de financements et de capacités nécessaires pour l'appliquer reste un obstacle.

10. Le Libéria, qui dispose de ressources naturelles abondantes et variées, est un haut lieu de la biodiversité mondiale³¹. Les liens qui existent entre les questions socioéconomiques et environnementales dans le contexte du développement durable du Libéria et de la sous-région, notamment en ce qui concerne les femmes et les groupes marginalisés, revêtent une importance capitale. Les changements climatiques, la déforestation et les menaces qui pèsent sur les zones protégées risquent d'avoir une incidence négative sur des secteurs tels que l'agriculture, la pêche, la sylviculture, la production d'hydroélectricité et la santé. La montée du niveau de la mer a accéléré l'érosion côtière et endommagé les infrastructures, avec des retombées négatives sur les moyens de subsistance des communautés côtières. Les zones de basse altitude sont souvent inondées du fait de la déficience des systèmes d'évacuation des eaux et de la mauvaise gestion des déchets. Les systèmes d'alerte rapide demeurent à l'état embryonnaire au Libéria. La planification et l'allocation des ressources ne reposent pas sur des faits probants en raison du manque de données et de connaissances sur les risques climatiques actuels et les incidences que pourraient avoir les changements climatiques.

11. Le Libéria a fait des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable et l'application des principes énoncés dans le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles en intégrant ces éléments dans son programme pour la prospérité et le développement en faveur des pauvres³². Un cadre de suivi de la réalisation des objectifs et du Programme et de communication des informations y

²⁷ FAO, Libéria, 2015.

²⁸ Indicateurs du développement dans le monde, Libéria, 2018.

²⁹ Évaluation de la sécurité alimentaire au Libéria 2015.

³⁰ Ministère des affaires étrangères, Liberia Land Policy and Land Rights 2016.

³¹ Politique nationale en matière d'environnement, République du Libéria (2011).

³² République du Libéria, Road map for domesticating the 2030 Agenda for Sustainable Development.

relatives, fondé sur des indicateurs internationaux et nationaux, a été mis en place. Cependant, pour que personne ne soit laissé de côté, la disponibilité de données ventilées fiables reste un enjeu de taille. De même, les progrès à faire dans la réalisation des objectifs de développement durable risquent d'être compromis par la volatilité actuelle de l'aide et par l'objectif stratégique du Gouvernement d'en être moins tributaire.

12. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), partenaire jouissant de la confiance du Gouvernement, met à profit son avantage comparatif pour aider les autorités nationales de plusieurs manières : a) en offrant sa capacité de mobilisation en tant que médiateur impartial de haut niveau sur la mise en œuvre de réformes délicates ; b) en servant d'intermédiaire et, désormais, de fédérateur, entre différents partenaires et groupes d'intérêt ; et c) en jouant le rôle d'un centre d'échange de connaissances, tirant parti de son réseau mondial d'expertise technique dans le renforcement des capacités institutionnelles et la fourniture de services consultatifs. L'appui³³ qu'a apporté le PNUD aux autorités nationales de 2013 à 2019 a été utile dans certains domaines d'importance stratégique pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il a permis au Libéria de ratifier l'Accord de Paris sur le climat³⁴ et facilité, en 2016, l'élaboration de la politique et de la stratégie nationales relatives aux changements climatiques (National Policy and Response Strategy on Climate Change) et du plan d'action national pour la réduction des risques de catastrophe (National Action Plan for Disaster Risk Reduction). Afin de promouvoir la décentralisation, le PNUD a plaidé avec succès en faveur de l'adoption de la loi sur les collectivités locales (Local Government Act) de 2018, de la création de 15 centres de services dans les comtés et de la mise en service d'un mécanisme novateur permettant de recueillir les avis des populations. Il a fourni une assistance technique pour la conduite de réformes de la loi électorale en 2014 et le bon déroulement des élections de 2017, et continue de renforcer les compétences juridiques du personnel et les infrastructures du système judiciaire.

13. La théorie du changement tient compte des enseignements ci-après³⁵ : a) recueillir régulièrement les impressions des groupes cibles permet d'améliorer l'exécution et les résultats des programmes et de promouvoir la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable ; b) renforcer les systèmes de contrôle tout en innovant aide à assurer les interventions jusqu'au dernier maillon ; c) renforcer la résilience permet d'accroître les moyens de subsistance, de sauver des vies et de réduire les coûts économiques. Par conséquent, le PNUD passera à une stratégie axée sur les problèmes et, à cet égard, il s'emploiera à trouver un juste équilibre entre les urgences du moment et les objectifs de développement à moyen et long termes, en s'attachant en priorité à obtenir des résultats durables et répliquables.

II. Priorités du programme et partenariats

14. Le présent programme de pays tient compte des priorités énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et contribue à leur réalisation, comme indiqué dans le Programme pour la prospérité et le développement en faveur des pauvres et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2020-2024. Ces priorités sont : a) l'accès aux services essentiels ; b) une croissance inclusive ; c) la paix et la justice ; d) la gouvernance. Sur la base de

³³ PNUD, examen à mi-parcours (2016) et évaluation des résultats (2017) du programme de pays du Libéria.

³⁴ République du Libéria, Agence de protection de l'environnement, 2018.

³⁵ PNUD, examen à mi-parcours (2016) et évaluation des résultats (2017) du programme de pays du Libéria. Évaluation du PNUAD (2018).

consultations et d'une analyse des avantages comparatifs, le PNUD contribuera à la réalisation des priorités b), c) et d), conformément à son plan stratégique 2018-2021. Il mettra en œuvre des principes de programmation, des approches novatrices, des plateformes et des solutions de financement intégrées fondés sur les droits de la personne pour établir de nouveaux partenariats stratégiques et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

15. Les domaines cibles retenus dans le cadre du présent programme procèdent du principe consistant à ne laisser personne de côté et sont alignés sur le Programme pour la prospérité et le développement en faveur des pauvres. L'accent sera mis sur sept des 15 comtés : Nimba, Grand Gedeh, Lofa et Grand Cape Mount, eu égard à l'intensité de la pauvreté, à la faiblesse des indices de développement social et à la forte prévalence de la violence sexuelle et sexiste³⁶, ainsi que Montserrado, Sinoe et Grand Bassa, principalement au regard de la vulnérabilité aux changements climatiques et des activités de défense côtière. Le PNUD concevra et exécutera ses programmes de manière à assurer une participation égale des femmes, des jeunes, des personnes handicapées, des minorités sexuelles et des communautés exposées à un risque accru d'infection à VIH ou ayant des problèmes de santé, et de manière à offrir les mêmes avantages à ces différents groupes.

16. **La réalisation 1 (gouvernance inclusive)** contribue aux objectifs de développement durable n^{os} 5, 10, 11 et 16 et permettra d'appliquer les solutions types 2, 3, 5 et 6 du PNUD. La théorie du changement sur laquelle se fondent les interventions est que la responsabilité qui incombe aux principales institutions publiques de fournir des biens et des services essentiels de qualité à la population est le fondement du contrat social entre l'État et ses citoyens.

17. Afin de faire avancer le relèvement et de réduire le risque de résurgence des troubles sociétaux, le PNUD contribuera à la mise en place de mécanismes visant à améliorer la qualité et l'efficacité des principales institutions publiques. Il fournira, en amont et dans tous les domaines clés, un appui stratégique sur le programme libérien d'intégration des objectifs de développement durable, la planification du développement, l'application du New Deal, la coordination de l'aide, les systèmes statistiques nationaux et la réforme du secteur public. Des efforts seront entrepris pour mobiliser des ressources intérieures et décentraliser la fourniture de services.

18. Le PNUD continuera de donner des conseils techniques à la Commission électorale nationale afin de faciliter la réforme de la loi électorale, de promouvoir la participation des femmes à la vie politique et de prévenir les violences électorales. Il aidera à rénover l'infrastructure électorale et mettra sur pied une plateforme intégrée de gouvernance en ligne afin de renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité dans les procédures électorales. Il collaborera avec les organisations de jeunes afin d'encourager l'inscription sur les listes électorales et la participation aux élections, et de veiller à ce que celles-ci se déroulent dans la paix. Il redoublera d'efforts pour faire en sorte que les femmes soient mieux représentées dans la vie politique et y participent davantage.

19. Le PNUD aidera les institutions nationales chargées de la lutte contre la corruption à établir des solutions viables de gouvernance électronique, l'objectif étant de les rendre plus productives et plus responsables. Il continuera de fournir des ressources, ainsi que des conseils techniques pour améliorer la passation des marchés publics et aider la société civile à contribuer au renforcement de l'intégrité, en

³⁶ Centre for Peace and Democratic Development. (2018). Étude sur la cohésion sociale et la réconciliation au Libéria sur la période 2016-2018. https://www.scoreforpeace.org/files/publication/pub_file/PRE_Liberia18_SCOREHighlightsExpanded.pdf.

particulier dans le secteur des infrastructures, grâce à un suivi communautaire en temps réel.

20. Une décentralisation effective et une gestion efficace des affaires publiques au niveau local sont des stratégies essentielles pour promouvoir une paix durable et une croissance inclusive au Libéria. Le PNUD rendra les administrations publiques locales et leurs agents mieux à même d'appliquer la loi sur les collectivités locales de 2018, développera le modèle de centre destiné à fournir des services dans les 15 comtés et promouvra la décentralisation en matière fiscale par l'établissement de trésoreries dans certains comtés. Ces activités contribueront directement à l'action menée pour mettre en place et renforcer des systèmes administratifs à tous les échelons des administrations locales, ainsi que pour créer des cadres opérationnels pour le financement de ces administrations. Des mesures spéciales seront prises pour veiller à ce que les services fournis dans les comtés profitent aux femmes et aux groupes marginalisés.

21. Afin d'améliorer les services publics, notamment ceux destinés aux groupes les plus vulnérables et les plus défavorisés, le PNUD facilitera la mise en service du dispositif informatique novateur de recueil des avis des citoyens créé en 2019. Les données recueillies dans le cadre de ce dispositif permettront de concevoir et de mettre en œuvre un système de gestion de la performance des fonctionnaires, et aideront à planifier et à suivre la réalisation des objectifs de développement durable.

22. La coopération Sud-Sud sera développée en s'inspirant des expériences d'après conflit réussies notamment au Rwanda, en Sierra Leone et au Ghana (Commission électorale). Dans le cadre du réseau mondial de centres de politiques (Global Policy Network) du PNUD, des initiatives de collaboration seront entreprises en vue de mettre en place des modèles de mobilisation de ressources et d'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable.

23. **La réalisation 2 (consolidation de la paix et cohésion sociale)** est liée aux objectifs de développement durable n^{os} 5, 10 et 16 et permet d'appliquer les solutions types 2, 3, 5 et 6 du PNUD. La théorie du changement qui sous-tend cette réalisation est que si les questions de consolidation de la paix, de l'état de droit et de la justice, de la gouvernance (PNUAD/objectif 3 du Programme pour la prospérité et le développement en faveur des pauvres) et de la relance économique (PNUAD/objectif 1 du Programme pour la prospérité et le développement en faveur des pauvres) sont abordées de manière intégrée, il sera alors possible d'accélérer la promotion d'une cohésion sociale durable au niveau local. Dans le Programme pour la prospérité et le développement en faveur des pauvres, une priorité élevée est accordée à ces stratégies communes, notamment suite au retrait de la Mission des Nations Unies au Libéria en mars 2018.

24. En collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le PNUD intensifiera ses programmes afin d'accroître les capacités des institutions judiciaires et des institutions chargées de la sécurité, de renforcer la confiance du public en celles-ci, ainsi que d'améliorer l'accès aux services judiciaires et aux services de sécurité et de protection, en particulier pour les femmes et les filles. Il fournira notamment un appui direct à l'ensemble de l'appareil judiciaire (police, magistrature (parquet et siège) et autorités pénitentiaires), en s'employant en priorité à renforcer la sécurité des populations locales, à promouvoir et à défendre les droits de la personne, à améliorer durablement la fourniture de services judiciaires et de services de sécurité décentralisés, à promouvoir la connaissance des notions élémentaires de droit, et à apporter une aide juridictionnelle ou une assistance judiciaire personnalisée, en particulier aux détenus en attente de jugement et aux enfants en conflit avec la loi. L'action que mène le PNUD dans le cadre de l'Initiative Spotlight de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations

Unies permettra d'améliorer l'accès des femmes aux services décentralisés, l'objectif étant de prévenir la violence sexuelle et sexiste et de faire en sorte que les victimes de ce phénomène obtiennent rapidement réparation devant les tribunaux. L'application de la loi sur le contrôle des armes à feu et des munitions sera améliorée en remédiant aux insuffisances en matière de réglementation.

25. Le PNUD est particulièrement bien placé pour aider le Gouvernement à engager un processus de réconciliation crédible par : a) l'appui au programme de réforme de la législation nationale et la révision des dispositions discriminatoires dans les lois déjà adoptées, les nouvelles lois et les lois en attente d'approbation ; et b) la création de plateformes de dialogue appropriées permettant de promouvoir la participation citoyenne autour de certaines questions de développement et de certains processus de gouvernance. Le PNUD appuiera la mise en place d'un dispositif harmonisé de consolidation de la paix et de systèmes d'alerte rapide aux fins de la prévention des conflits, conformément aux recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, et garantira la participation des femmes au processus de paix.

26. Une coopération Sud-Sud sera établie avec le Ghana, afin de développer l'apprentissage des modèles d'architecture de paix, et avec le Kenya, en vue de dispenser aux agents de l'immigration et à la police une formation spécialisée sur la criminalistique.

27. **La réalisation 3 (croissance inclusive)** est liée aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5, 7, 8, 13, 14 et 15, ainsi qu'aux solutions types 1, 3, 4, 5 et 6 du PNUD. La théorie du changement sur laquelle se fondent les interventions est que si les programmes tiennent compte des liens entre réduction de la pauvreté et viabilité environnementale, il sera possible de réduire les inégalités et de préserver les intérêts économiques et le bien-être des ruraux pauvres. Le PNUD aidera le Gouvernement à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de l'Accord de Paris en renforçant ses capacités d'élaboration de politiques et de lois, en établissant des partenariats pour l'action climatique, en particulier avec le secteur privé, et en mobilisant des ressources financières aux niveaux national et international. La prise en considération des questions environnementales dans les politiques et plans nationaux en vue de promouvoir la justice climatique en faveur des femmes et des groupes marginalisés restera une priorité.

28. Les capacités des ministères, des organismes et des commissions seront renforcées afin d'accroître la résilience et de guider l'action menée contre les changements climatiques dans les comtés côtiers par la planification des mesures d'adaptation, notamment la mise en place de services d'aménagement intégré des zones côtières. Des techniques de suivi de l'érosion côtière seront développées et la construction d'infrastructures destinées à la protection du littoral sera intensifiée. Le PNUD multipliera les occasions d'engager un dialogue communautaire sur les conséquences qu'ont les changements climatiques au niveau local et, à cette fin, il mènera des initiatives d'adaptation tenant compte des questions de genre afin de répondre aux besoins spécifiques des populations vivant dans les régions côtières, les zones agricoles et les zones urbaines. Il aidera notamment à diversifier les entreprises locales des régions côtières en encourageant la création de réseaux d'entreprises axées sur le littoral, en collaboration avec des partenaires régionaux. En partenariat avec le Gouvernement et le secteur privé, il contribuera à améliorer l'accès au crédit en milieu rural, en particulier pour les femmes et les jeunes. Il appuiera les systèmes d'alerte rapide afin de faciliter la protection des moyens de subsistance dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, des mines et de la sylviculture. Cette action permettra également de s'attaquer aux facteurs de répulsion et d'attraction des phénomènes migratoires. L'appui aux activités de réduction des risques de

catastrophe et aux initiatives de sensibilisation à la question de l'environnement menées dans les communautés se poursuivra en partenariat avec la société civile.

29. Le PNUD continuera d'améliorer les cadres politiques de préservation de la diversité biologique, de gestion des zones protégées et de gestion durable des terres et des ressources en eau. À cet égard, il promouvra notamment la production durable d'huile de palme ; la réhabilitation des écosystèmes de mangrove ; la création de moyens de subsistance durables qui profitent aux populations locales, en particulier aux femmes ; les nouveaux secteurs du tourisme, surtout l'écotourisme ; l'économie bleue ; et l'utilisation de l'énergie renouvelable pour assurer le fonctionnement des dispensaires ruraux et mettre en place des techniques de séchage et de cuisson du poisson qui soient écologiquement rationnelles.

30. Le PNUD considère que la réforme relative aux concessions foncières doit s'inscrire dans le cadre d'un dialogue national plus large plutôt que de se résumer en une série d'interventions techniques de portée limitée. Il appuiera la mise en place de plateformes multipartites regroupant administrations locales, notables traditionnels, société civile, organisations de femmes et de jeunes, milieux d'affaires et partenaires de développement afin de dégager un consensus sur la gestion des concessions foncières et la cohésion sociale. Il aidera les organismes publics chargés de gérer les concessions à renforcer leurs capacités en matière de règlement de litiges liés aux concessions. Afin de promouvoir un secteur privé dynamique, il contribuera à l'améliorer les cadres réglementaires destinés à faciliter la conduite des affaires. Il aidera les associations et les petites entreprises dirigées par des femmes ou des jeunes, souvent lésés par le modèle des concessions, à surmonter les contraintes qu'elles subissent du côté de l'offre et à tirer parti des opportunités de marché.

31. Une coopération sud-sud sera établie avec les fédérations du secteur privé et les responsables d'initiatives de développement du Botswana, du Kenya et du Rwanda.

III. Administration du programme et gestion des risques

32. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

33. Le PNUD est déterminé à mettre en œuvre le chapitre commun à son plan stratégique et à ceux du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et, à cette fin, il collaborera avec ces organismes sur les questions des données ventilées par sexe et par âge, de la violence sexiste, de la promotion des droits des personnes handicapées, et de la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes.

34. Conformément à la Déclaration de Paris et au Programme d'action d'Accra relatif à l'efficacité de l'aide, le programme de pays sera exécuté au niveau national et des modalités de mise en œuvre appropriées seront établies pour les projets. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, tous les coûts directs associés à l'exécution des projets seront imputés auxdits projets. Afin de faciliter cette exécution, le PNUD utilisera des outils de macroévaluation et de microévaluation pour mesurer les capacités des partenaires et leur fournir l'appui nécessaire. Pour gérer les risques financiers, le PNUD recourra, dans le cadre du programme, à la

politique harmonisée concernant les transferts de fonds, en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies. Les modalités de transferts de fonds, le montant des décaissements, et l'ampleur et la fréquence des activités de certification pourront être révisés au cours de la mise en œuvre du programme en fonction des observations formulées dans le cadre du suivi du programme et des dépenses et à l'issue des audits.

35. L'expérience montre que le renforcement des capacités nationales en matière de prédiction et de prévention des risques, que ce soit les risques naturels ou les risques de conflit, devrait faire partie intégrante du développement plutôt que de constituer une mesure ponctuelle. Au Libéria, l'appui portera sur les aspects ci-après de la réduction des risques : a) détection et analyse rapides ; b) activités de préparation en vue de la mise en place de plans et de mesures d'urgence, de la mise à disposition de ressources et de la promotion d'une forte sensibilisation, l'objectif étant de faire face aux risques lorsqu'ils donnent lieu à des crises ; c) interventions visant à gérer et à contenir les conséquences immédiates ; et d) relèvement, afin de se remettre dès que possible sur la voie du développement, ainsi que de prévenir ou de réduire au minimum les risques de résurgence.

36. Le PNUD atténuera les risques liés aux questions sensibles de gouvernance en veillant à ce que les règles fondamentales qui se sont révélées efficaces dans le passé continuent d'être respectées. Ces règles sont : l'adhésion aux valeurs de l'Organisation des Nations Unies ; la direction et la prise en main des initiatives par les pays ; la transparence dans les relations avec les parties prenantes ; et l'ouverture au dialogue et la priorité accordée à l'inclusion. Le PNUD continuera de renforcer les capacités des institutions dans les domaines de la passation de marchés publics et de l'audit interne afin d'atténuer les risques et d'améliorer l'application du principe de responsabilité et la transparence dans la gestion des ressources.

37. En fonction des recommandations qui seront formulées à l'issue d'un examen stratégique interne indépendant du programme de pays et en fonction de la disponibilité des ressources, trois centres pourraient être créés en dehors de Monrovia en vue d'élargir le programme et de déployer, au niveau local, les fonctions d'intégration, les plateformes et les laboratoires basés dans la zone d'implantation, l'objectif étant de renforcer l'impact du programme.

38. Le PNUD aidera le Gouvernement à réunir les ministères de tutelle et les partenaires de développement afin de coordonner le financement du développement et de faciliter la création de cadres intégrés de financement de la réalisation des objectifs de développement durable, comme il l'avait recommandé à l'issue de l'évaluation du financement du développement menée en 2016. Il fera appel à l'innovation, notamment dans le cadre des laboratoires d'accélération et du Mécanisme mondial pour l'innovation (Global Innovation Facility), pour promouvoir des solutions permettant d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle nationale. La gestion des attentes, la promotion de la connaissance des facteurs de risque lors de la phase de conception et la mise en place de mécanismes de contrôle permettant de collaborer avec les parties prenantes dans le cadre d'un processus d'apprentissage continu seront autant d'aspects importants de la stratégie d'atténuation des risques.

39. La diminution de l'aide publique au développement exige que l'on redouble d'efforts pour financer le développement au moyen de ressources internes. Si elle donne l'occasion de rationaliser la gestion des ressources, cette diminution risque également d'entraver la satisfaction de certains besoins essentiels en matière de renforcement des capacités. Face à cette réalité, le PNUD développera ses partenariats avec le secteur privé, les institutions financières internationales, les fondations et les

donateurs non traditionnels³⁷, et investira dans des solutions novatrices tout en mobilisant des ressources financières pour renforcer ses programmes en milieu rural. Le bureau de pays réexaminera également la conduite de ses opérations afin de rendre celles-ci plus efficaces et plus rentables, et, à cette fin, il se dotera notamment d'un effectif disposant de capacités d'exécution adéquates.

40. Le Libéria n'est pas exposé à un risque majeur de conflit dans le court terme. Cependant, les fortes attentes de la population, conjuguées aux inégalités persistantes, à l'exclusion et aux problèmes liés aux droits de la personne survenus dans le passé et non encore réglés, pourraient évoluer vers l'instabilité. L'économie politique libérienne est imprévisible, ce qui rend nécessaire un dialogue continu avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes. Le risque de voir surgir une autre épidémie telle que l'épidémie de la maladie à virus Ebola demeure réel. Le PNUD élaborera une stratégie de continuité des opérations et établira des seuils qui déclencheraient des ajustements aux programmes, notamment des réaffectations des ressources.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

41. Des sources de données disponibles aux niveaux mondial ou national, ainsi que des méthodes de suivi traditionnelles et nouvelles, notamment des visites sur le terrain, seront utilisées pour évaluer la contribution des projets du PNUD aux résultats nationaux et à la réalisation des objectifs de développement durable. Des normes d'assurance qualité à l'échelle du PNUD seront utilisées pour renforcer les liens avec les objectifs. Le bureau de pays s'emploiera à rendre le personnel et les partenaires nationaux mieux à même d'appliquer les normes sociales et environnementales du PNUD et de mettre en œuvre son mécanisme de responsabilité.

42. En fonction des réalisations du programme et du contexte stratégique et politique, la théorie du changement et le cadre de résultats et d'allocation des ressources seront ajustés, selon les besoins. Les évaluations menées par des tiers conformément aux normes du PNUD viendront éclairer la conception et l'exécution des programmes.

43. Le PNUD mettra en œuvre sa stratégie relative aux questions de genre, promouvra le label égalité des sexes et consacrera au moins 15 % de son budget aux interventions axées sur ces questions. Il fera appel au système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité femmes-hommes afin de surveiller les dépenses et d'améliorer la planification. Trois pour cent du budget global du programme sera affecté au suivi, à l'assurance qualité et à la communication des résultats.

44. Un programme pluriannuel d'analyse et de recherche sur les politiques et de gestion des connaissances sera adopté en vue de communiquer les résultats à divers publics et de donner à ceux-ci un accès à la formation. La collaboration avec les établissements universitaires et les partenaires de développement nationaux et internationaux sera accélérée dans les domaines d'intérêt mutuel. Le PNUD investira dans la communication des résultats dans des récits élaborés à partir d'événements réels et fictifs, à l'aide d'outils novateurs et conviviaux tels que les médias sociaux.

³⁷ Agence coréenne de coopération internationale, Banque africaine de développement, Fondation Tony Elumelu, Fondation Dangote, Fondation Bill et Melinda Gates, Banque arabe pour le développement économique en Afrique, etc.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Libéria (2020-2024)

Pilier 4 du Plan national (gouvernance inclusive et décentralisée)

Réalisation 4 énoncée dans le PNUAD/réalisation 1 du PNUD : La population libérienne, en particulier les personnes vulnérables et défavorisées, tire profit, d'ici à 2024, d'institutions renforcées qui sont plus efficaces, plus responsables, plus transparentes et plus inclusives, et qui tiennent davantage compte de la problématique femmes-hommes dans la fourniture des services de base aux niveaux national et infranational.

Réalisation 2 du Plan stratégique : Transformations structurelles

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars É.-U.)
<p>Indicateur : proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe</p> <p>Niveau de référence : Hommes et femmes : 0 %</p> <p>Niveau cible : 50 % : 25 % d'hommes ; 25 % de femmes</p>	<p>Secrétariat du Conseil des ministres</p> <p>Tous les ans</p>	<p>Produit 1.1 : Renforcement des capacités dans l'ensemble de l'administration en vue d'intégrer les plans de développement et les budgets et d'analyser les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable, en s'appuyant sur des solutions novatrices et fondées sur des données</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Existence de mécanismes de collecte de données fournissant des données ventilées par sexe permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en utilisant : i) des méthodes de collecte classiques (enquêtes) ; ii) des systèmes d'établissement de rapports administratifs ; iii) de nouvelles sources de données (mécanisme de collecte des avis des citoyens)</p> <p>Niveau de référence : i) oui ; ii) oui ; iii) non ;</p> <p>Niveau cible : i) oui ; ii) oui ; iii) oui ;</p> <p>Source des données : ministères, organismes et commissions, et Secrétariat du Conseil des ministres</p>	<p>Présidence</p> <p>Ministère des finances, du développement et de la planification, Ministère de la justice, Ministère de l'intérieur, Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale, Ministère des mines et de l'énergie</p> <p>Autorité foncière libérienne</p> <p>Commission de la gouvernance</p> <p>Ministères, organismes et commissions concernés</p> <p>Commission libérienne de lutte contre la corruption</p>	<p>Ressources ordinaires : 14 967 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 34 000 000 de dollars</p>
<p>Indicateur : Proportion de la population satisfaite de sa dernière expérience avec les services publics, par sexe</p> <p>Niveau de référence : 56 %</p> <p>Niveau cible : 76 %</p>	<p>Tous les deux ans</p> <p>Transparency International</p>	<p>Indicateur 1.1.2 : Pourcentage de propositions de politique générale liées aux objectifs de développement durable soumises au Conseil des ministres par les ministères, organismes et commissions qui sont conformes aux normes énoncées dans les directives du Conseil</p> <p>Niveau de référence : 50 %</p> <p>Niveau cible : 75 %</p> <p>Source des données : Conseil des ministres</p>	<p>ONU-Femmes</p> <p>Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida</p> <p>Volontaires des Nations Unies</p> <p>FAO</p> <p>Commission économique pour l'Afrique</p>	
<p>Indicateur : Score du Libéria en ce qui concerne l'Indice de perception de la corruption</p> <p>Niveau de référence : 32 (2018)</p> <p>Niveau cible : 50</p>	<p>Tous les ans</p> <p>Budget national</p> <p>Tous les ans</p>	<p>Indicateur 1.1.3 : Existence de plans de développement et de budgets tenant compte des accords internationaux dans l'ensemble de l'administration : i) Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; ii) Accord de Paris</p>	<p>Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)</p> <p>Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi)</p> <p>Banque africaine de développement</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars É.-U.)
<p>Indicateur : Nombre de ministères, d'organismes et de commissions disposant de systèmes de suivi de l'utilisation des fonds publics affectés à la promotion de l'égalité femmes-hommes</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 20</p>	<p>Registre national d'identification</p> <p>Tous les ans</p>	<p>Niveau de référence : i) oui ; ii) non</p> <p>Niveau cible : i) oui ii) oui ;</p> <p>Source des données : rapport d'évaluation du Programme pour la prospérité et le développement en faveur des pauvres (2023)</p> <p>Indicateur 1.1.4 : Nombre de plans et d'instruments ou mécanismes de gouvernance élaborés aux fins de l'intégration des objectifs de développement durable</p> <p>Niveau de référence : 4</p> <p>Niveau cible : 7</p> <p>Source des données : Ministère des finances, du développement et de la planification économique</p>	<p>Chambre de commerce du Libéria</p> <p>University of Liberia</p> <p>Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix</p> <p>Centre Carter</p> <p>Transparency International</p> <p>Centre for Transparency and Accountability in Liberia</p> <p>Institute for Research and Democratic Development</p>	
<p>Indicateur : Les organismes de gestion des élections ont des capacités institutionnelles et juridiques leur permettant d'organiser des élections démocratiques</p> <p>Niveau de référence : 2³⁸</p> <p>Niveau cible : 4</p>		<p>Indicateur 1.1.5 : Proportion de programmes ou de projets dans le cadre desquels il est recouru à la coopération sud-sud ou à la coopération triangulaire pour obtenir des résultats</p> <p>Niveau de référence : 20 %</p> <p>Niveau cible : 40 %</p> <p>Source des données : rapports de projet du PNUD</p> <p>Produit 1.2 : Renforcement des capacités des pouvoirs publics au niveau infranational en vue de promouvoir une fourniture inclusive et décentralisée des services, notamment aux groupes marginalisés et vulnérables</p> <p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de services décentralisés disponibles dans les comtés</p> <p>Niveau de référence : 28</p> <p>Niveau cible : 36</p> <p>Source des données : bureau des chefs de comté</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de trésoreries de comté créées</p> <p>Niveau de référence : 4</p> <p>Niveau cible : 9</p> <p>Source des données : Ministère des finances</p>		

³⁸ 1. Capacités insuffisantes (25 %-50 %) 2. Capacités partielles (50 %-75 %) 3. Capacités modérées (75 %-90 %) 4. Capacités largement suffisantes (90 % et plus).

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars É.-U.)
		<p>Indicateur 1.2.3 : Nombre de dispositions de la loi sur les collectivités locales appliquées Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 Source des données : Commission de la gouvernance</p> <p>Produit 1.3 : Renforcement des processus électoraux aux fins de la tenue, dans un climat de paix, d'élections inclusives et transparentes</p> <p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de circonscriptions électorales dotées d'installations logistiques destinées au stockage et à la distribution du matériel électoral. Niveau de référence : 1 Niveau cible : 19 Source des données : Commission électorale nationale</p> <p>Indicateur 1.3.2 : Mesure dans laquelle des procédures administratives relatives au règlement des différends sont mises en place et appliquées Niveau de référence : 1³⁹ Niveau cible : 4 Source des données : Tableau des plaintes de la Commission électorale nationale</p> <p>Indicateur 1.3.3 : Nombre de modifications de la législation nationale relative aux élections approuvées Niveau de référence : 41 Niveau cible : 76 Source des données : Commission électorale nationale</p> <p>Produit 1.4 : Renforcement des institutions et des systèmes en vue de combattre la corruption aux niveaux national et infranational, l'objectif étant de mobiliser le maximum de ressources possible pour promouvoir un développement favorable aux pauvres</p> <p>Indicateur 1.4.1 : Nombre d'ensembles de données sur l'analyse de l'intégrité disponibles pour les piliers nationaux</p>		

³⁹ Insuffisant (25 %-50 %) 2. Partiel (50 %-75 %) 3. Modéré (75 %-90 %) 4. Largement suffisant (90 % et plus).

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
		<p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 12 Source : Transparency International</p> <p>Indicateur 1.4.2 : Nombre de ministères, d'organismes et de commissions disposant de plateformes de gouvernance électronique opérationnelles Niveau de référence : 3 Niveau cible : 10 Source des données : Commission générale de vérification des comptes</p> <p>Indicateur 1.4.3 : Nombre de projets d'infrastructure faisant l'objet d'un suivi communautaire en temps réel. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3 Source des données : rapports de suivi communautaire</p>		

Pilier 3 du Plan national (paix, justice et cohésion sociale)

Réalisation 3 énoncée dans le PNUAD/réalisation 2 du PNUD : D'ici à 2024, le Libéria consolide et maintient la paix, améliore la cohésion sociale et dispose d'institutions officielles et non officielles capables de fournir, de manière inclusive, efficace et équitable, un accès aux services judiciaires et aux services de sécurité, ainsi que de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux de tous et de toutes.

Réalisation 3 du plan stratégique : Résilience

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des É.-U.)</i>
<p>Indicateur : Nombre d'affaires de violations des droits de la personne jugées, par sexe Niveau de référence : 44 Niveau cible : 750</p> <p>Indicateur : Pourcentage de la population satisfaite du fonctionnement des institutions judiciaires</p>	<p>Commission nationale indépendante des droits de l'homme Tous les ans Sondage d'opinion Tous les deux ans</p>	<p>Produit 2.1 : Renforcement des systèmes judiciaires nationaux et locaux en vue d'améliorer l'accès aux services judiciaires et aux services de sécurité</p> <p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle, par sexe Niveau de référence : 1 243 (2018) Niveau cible : 7 500 Source des données : Conseil national des organisations de la société civile</p> <p>Indicateur 2.1.2 : Nombre d'affaires de violence sexuelle et sexiste jugées Niveau de référence : 80 (2018)</p>	<p>Ministère de la justice, Ministère de l'intérieur, pouvoir judiciaire, Commission nationale indépendante des droits de l'homme HCDH ONU-Femmes UNICEF Office des Nations Unies contre la drogue et le crime Liberian National Bar Association Association of Female Lawyers in Liberia</p>	<p>Ressources ordinaires : 14 967 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 23 100 000 dollars</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des É.-U.)
<p>et des institutions chargées de la sécurité, par sexe</p> <p>Niveau de référence : 31,3 % : Hommes : 48,6 % ; Femmes : 51,4 %</p> <p>Niveau cible : 40 %</p> <p>Indicateur : Proportion de citoyens qui se déclarent satisfaits de la cohésion sociale, de la réconciliation et de la paix durable au Libéria.</p> <p>Niveau de référence : 60 %</p> <p>Niveau cible : 80 %</p>	<p>Étude sur la cohésion sociale et la réconciliation</p> <p>Tous les deux ans</p>	<p>Niveau cible : 300</p> <p>Source des données : Ministère des finances</p> <p>Indicateur 2.1.3 : Proportion de plaintes traitées par le tout nouveau Comité d'examen des plaintes civiles de la Police nationale libérienne.</p> <p>Niveau de référence : 0 %</p> <p>Niveau cible : 50 %</p> <p>Source des données : Police nationale libérienne</p> <p>Indicateur 2.1.4 : Nombre d'affaires dans le cadre desquelles une aide juridictionnelle est apportée</p> <p>Niveau de référence : 2 800</p> <p>Niveau cible : 5 000</p> <p>Source des données : Pouvoir judiciaire</p> <p>Produit 2.2 : Renforcement des mécanismes de réconciliation et de consolidation de la paix et intégration dans la structure de gouvernance à l'échelle nationale et infranationale, les femmes y participant sur un pied d'égalité avec les hommes</p> <p>Indicateur 2.2.1. Nombre de districts dotés de systèmes d'alerte rapide pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix établis sur la base d'une analyse approfondie tenant compte des questions de genre.</p> <p>Niveau de référence : 15</p> <p>Niveau cible : 70</p> <p>Source des données : Ministère de l'intérieur</p> <p>Indicateur 2.2.2. Nombre de dispositifs ou de plateformes intégrés de paix opérationnels dont au moins 30 % des membres sont des femmes</p> <p>Niveau de référence : 13</p> <p>Niveau cible : 15</p> <p>Source des données : Ministère de l'intérieur</p> <p>Indicateur 2.2.3. Nombre de recommandations de la Commission Vérité et réconciliation appliquées</p>	<p>Prison Fellowship –Liberia</p> <p>Rural Dwellers Empowerment Concept</p> <p>Louis Arthur Grimes School of Law</p> <p>Associations de femmes et de jeunes, organisations communautaires, comités de paix locaux</p> <p>Chefs traditionnels et religieux;</p> <p>Asdi</p> <p>Irish Aid</p> <p>USAID</p> <p>Fonds pour la consolidation de la paix</p>	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des É.-U.)</i>
		Niveau de référence : 0 ⁴⁰ Niveau cible : 5 Source des données : Ministère de l'intérieur		

Pilier 2 du Plan national (économie et emploi)

Réalisation 2 énoncée dans le PNUAD/réalisation 3 du PNUD : Le Libéria affiche, d'ici à 2024, une croissance économique diversifiée et inclusive étayée par des investissements dans l'agriculture durable et respectueuse de l'environnement, la sécurité alimentaire, la création d'emplois et l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

Réalisation 1 du Plan stratégique : Élimination de la pauvreté

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des É.-U.)</i>
<p>Indicateur : Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté</p> <p>Niveau de référence : Hommes : 52,3 % ; Femmes : 46,3 %</p> <p>Population urbaine : 31,5 % Population rurale : 71,6 % Pourcentage national : 50,9 %</p> <p>Niveau cible : Hommes : 33,2 % Femmes : 27,2 %</p> <p>Population urbaine : 12,4 % Population rurale : 52,5 % Pourcentage national : 31,8 %</p>	<p>Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages</p> <p>Tous les deux ans</p> <p>Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages</p> <p>Tous les deux ans</p>	<p>Produit 3.1 : Renforcement des systèmes en vue de faciliter la mise en œuvre de mesures d'adaptation, de prévention et de préparation fondées sur des données relatives aux risques et tenant compte des questions de genre, l'objectif étant de limiter les effets des catastrophes naturelles et des changements climatiques et de promouvoir des sociétés pacifiques, justes et inclusives</p> <p>Indicateur 3.1.1 : Nombre de systèmes de mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national renforcés Niveau de référence : 1 Niveau cible : 5 Source des données : Agence de protection de l'environnement</p> <p>Indicateur 3.1.2 : Nombre de plans d'adaptation sectoriels tenant compte des questions de genre élaborés en vue d'améliorer la résilience face aux changements climatiques à l'échelle nationale et dans les comtés Niveau de référence : 1 Niveau cible : 4 Source des données : Agence de protection de l'environnement</p> <p>Indicateur 3.1.3 : Longueur (en mètres) des murs de défense côtière érigés</p>	<p>Ministère de l'intérieur, Ministère des mines et de l'énergie, Ministère de l'agriculture Agence de protection de l'environnement Autorité foncière libérienne Office des forêts Autorité nationale de la pêche et de l'aquaculture.</p> <p>Institut national libérien de statistique et de services d'information géographique Conservation International Cuttington University University of Liberia</p> <p>FAO Programme des Nations Unies pour l'environnement Banque mondiale ONU-Femmes</p> <p>Fonds vert pour le climat USAID</p>	<p>Ressources ordinaires : 14 967 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 63 100 000 dollars</p>
<p>Indicateur : Taux d'emploi</p> <p>Niveau de référence :</p>				

⁴⁰ Initiatives en cours.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des É.-U.)
Taux d'emploi informel : Taux national : hommes : 69 % ; femmes : 90,9 %	Base de données Global Findex (Banque mondiale)	Niveau de référence : 1 600 Niveau cible : 5 000 Source des données : Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie	Asdi Union européenne UK AID Australian Aid Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	
Taux en milieu urbain : 72,5 % ; Taux en milieu rural : 86,5 %	Base de données Global Findex (Banque mondiale)	Indicateur 3.1.4 : Nombre d'établissements de santé ruraux utilisant des sources d'énergie de substitution Niveau de référence : 6 Niveau cible : 10 Source des données : Ministère de la santé		
Emploi vulnérable : Taux national : Hommes : 67,9 % Femmes : 91,1 % Taux en milieu urbain : 69,1 % Taux en milieu rural : 88,7 %	Tous les trois ans Évaluations des ressources forestières mondiales Tous les ans	Produit 3.2 : Renforcement des politiques, des institutions et des programmes et adoption de solutions, afin de régler les questions relatives à la conservation, à l'utilisation durable, à l'écotourisme, au partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources naturelles et à la prévention des conflits.		
Niveau cible : Hommes : 41,7 % Femmes = 58,3 %		Indicateur 3.2.1 : Nombre de comtés tirant profit des revenus provenant des activités extractives Niveau de référence : 4 Niveau cible : 6 Source des données : Liberia Extractives Industry Transparency Initiative		
Indicateur : Pourcentage de ménages ayant accès au financement, par sexe Niveau de référence : 36 % Niveau cible : 50 % : Hommes : 20 % Femmes : 80 %	Rapport biennal actualisé, Gouvernement libérien	Indicateur 3.2.2 : Mesure dans laquelle le cadre institutionnel relatif au tourisme, en particulier à l'écotourisme, est opérationnel Niveau de référence : 1 ⁴¹ Niveau cible : 4 Source de données : Ministère de l'information, des affaires culturelles et du tourisme		
Indicateur : Taux de : 1) forêts protégées ; 2) déforestation par an		Indicateur 3.2.4 : Nombre de plateformes multipartites opérationnelles sur les zones de concession Niveau de référence : 9		

⁴¹ Critère 1 (existence d'un code national relatif aux incitations à l'investissement dans le domaine du tourisme en 2010) ; 2 (existence d'une politique nationale en matière de tourisme) ; 3 (création d'une commission libérienne du tourisme) ; 4 (la stratégie et le plan d'action nationaux en matière de tourisme sont fonctionnels).

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources par réalisation (en dollars des É.-U.)</i>
Niveau de référence : 1) : 1,3 % ; 2) : 0,7 % (2015) ;		Niveau cible : 16 Source des données : Office national des concessions		
Niveau cible : 1) : 30 % ; 2) 0,9 %		Indicateur 3.2.5 : Nombre de cibles définies dans la Stratégie et le plan d'action nationaux libériens pour la biodiversité 2011-2022 atteintes		
Indicateur : Émissions de CO2 (mégatonnes équivalent CO2)		Niveau de référence : 1 Niveau cible : 4 Source des données : Agence de protection de l'environnement		
Niveau de référence : 1,89		Produit 3.3 : Renforcement des politiques et programmes de promotion des petites et moyennes entreprises		
Niveau cible : 1,79		Indicateur 3.3.1 : Nombre de cadres de politique générale révisés en vue de favoriser l'accroissement des moyens de subsistance et le développement du secteur privé		
		Niveau de référence : 1 Niveau cible : 4 Source des données : Ministère du commerce et de l'industrie		
		Indicateur 3.3.2 : Nombre de banques proposant des taux d'intérêt bas (4-6 %) aux start-ups rurales axées sur la création de moyens de subsistance		
		Niveau de référence : 0 Niveau cible : 8 Source des données : Banque centrale du Libéria		